

**REGLEMENT COMPLET DU JEU**  
**« Grand Jeu Fidélité ROADY : 20 000€ de lots à gagner ! »**

---

**Article 1 – Organisateur du jeu :**

La société ITM MOBILITE, ci-après « la Société Organisatrice », dont le siège social est situé 24 rue Auguste Chabrières – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 379 627 644, organise du 30/08/2022 au 24/09/2022 à minuit inclus, un jeu sur Internet intitulé « [Grand jeu fidélité ROADY : 20 000€ de lots à gagner !] ».

**Article 2 – Conditions de participation :**

Ce jeu, avec obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), détentrice d'une carte de fidélité ROADY à l'exception du personnel de la société ITM MOBILITE, de la société partenaire et des sociétés gestionnaires et de contrôle, et de leur famille. L'offre est limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse, même adresse mail)

La souscription à la carte de fidélité est sans obligation d'achat.

**Pour participer au jeu**, le participant doit avoir effectué **un achat dans un point de vente ROADY participant à l'opération, être adhérent au programme de fidélité Roady en ayant activé son compte fidélité à compter du 30/08/2022 et jusqu'au 24/09/2022. (Voir liste des points de vente participants en annexe à la fin du règlement).**

Le participant devra ensuite **impérativement** se connecter sur le site [www.grandjeufidelite-roady.fr](http://www.grandjeufidelite-roady.fr) du 30/08/2022 au 24/09/2022 à minuit.

Le participant est invité à compléter le formulaire d'inscription **avant le 09/10/2022** en renseignant les éléments suivants et en validant son formulaire :

- Civilité
- Nom - Prénom
- Adresse mail
- Adresse postale
- Date de naissance
- Date d'achat
- Numéro de carte de fidélité
- Ville et nom du point de vente ROADY où l'achat a été effectué
- Une photo ou un scan lisible de la facture ou du ticket de caisse correspondant à l'achat réalisé dans un point de vente ROADY. La facture ou le ticket de caisse doit être établie sur la période d'inscription.

Le participant doit déclarer avoir lu et accepté le règlement en cochant la case prévue à cet effet.

**Article 3 – Annonce du jeu :**

Ce jeu se déroulera du 30/08/2022 au 24/09/2022 inclus et sera annoncé sur [www.roady.fr](http://www.roady.fr), les prospectus en magasin, les PLV en magasin, les prospectus en boîte aux lettres, le Facebook Roady France et le compte Instagram Roady

**Article 4 – Mode de désignation des gagnants :**

Le jeu se déroule sur une période de 4 semaines (du 30/08/2022 au 24/09/2022).

Un tirage au sort aura lieu sous contrôle d'huissier au plus tard 15 jours après la fin du jeu soit le 24/10/2022 pour désigner les gagnants parmi l'ensemble des participants.

**Article 5 – Définitions et valeurs des dotations :**

Dotations mises en jeu par tirage au sort :

**Par points de vente :**

- 11 bons d'achat d'une valeur unitaire de 10€

**Au national (sans distinction de point de vente) :**

- 10 trottinettes électriques LITE BEEPER d'une valeur unitaire de 229,00€ TTC
- 5 vélos électriques LEGACY d'une valeur unitaire de 1099,00€ TTC

**Article 6 – Attribution de la dotation :**

Les gagnants seront contactés par e-mail dans les 15 jours suivant le tirage au sort pour les informer de leur gain. Ils disposeront alors d'un délai maximum de 7 jours pour répondre à cet e-mail et confirmer leur gain.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier par tous moyens que les gagnants ont participé à l'opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification des gagnants et l'annulation de leur gain.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique sur les gagnants.

Le tirage au sort sera effectué par la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 – Huissiers de Justice associés – 21 rue Bonnefoy, 13006 Marseille pour déterminer les gagnants des bons d'achat d'une valeur unitaire de 10€, des 10 trottinettes électriques LITE BEEPER, et des 5 vélos électriques E BALADE, ainsi qu'un suppléant pour chaque gagnant.

Les gagnants des 5 vélos à assistance électrique E BALADE ainsi que des 10 trottinettes LITE BEEPER devront obligatoirement se rendre dans le point de vente ROADY dans lequel l'achat a été effectué pour y retirer leur dotation (avec présentation d'une pièce d'identité, de la carte de fidélité ainsi que de la facture ayant permis de gagner la dotation seront exigées pour pouvoir obtenir la dotation) au plus tard dans les vingt-et-un (21) jours après la mise à disposition de leur dotation dans le point de vente. La mise à disposition de la dotation interviendra environ huit (8) semaines après la fin du tirage au sort.

Pour les gagnants des bons d'achat, les gains seront envoyés par email à l'adresse mail renseignée lors de l'inscription dans un délai de 3 à 4 semaines à compter de la date du tirage au sort. Ce bon d'achat sera valable jusqu'au 31 mars 2023 et utilisable dans tous les points de vente Roady.

Toute connexion interrompue avant la validation de la participation sera considérée comme nulle. Toute inscription erronée ou incomplète sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement, entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de sa participation et de ses gains. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des participants et d'exercer des poursuites, le cas échéant.

La dotation est attribuée telle quelle et ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants. Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. Le cas échéant, les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et utilisation des dotations sont à la charge des gagnants. De même, le cas échéant, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des dotations mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge des gagnants.

S'agissant des dotations, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. La Société Organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles les dotations sont éventuellement soumises ou à la sécurité des dotations s'attribuées. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

#### **Article 7 – Remplacement des dotations par l'organisateur :**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeu et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

#### **Article 8 – Conditions de remboursement des frais :**

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### **Article 9 – Autorisation des gagnants :**

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leur nom pour annoncer les gagnants sur le site internet [www.roady.fr](http://www.roady.fr), en point de vente ainsi que sur le Facebook ROADY France.

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

Dans le cas où le gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par courrier recommandé à l'adresse suivante : [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr) ou sur simple demande écrite au Service ITM MOBILITE, située au 24 rue Auguste

Chabrières 75015 PARIS en indiquant en objet les références du jeu « Grand Jeu Fidélité ROADY » dans un délai de huit (8) jours à compter de l'annonce de son gain.

**Article 10 – Annulation & Modification :**

La Société Organisatrice du jeu ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou à la modification du jeu seront dans ce cas, indiquées directement sur le site [www.roadly.fr](http://www.roadly.fr) et feront l'objet d'un avenant au présent règlement.

**Article 11 – Dépôt & obtention du règlement :**

Le présent règlement a été déposé auprès de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 – Huissiers de Justice associés – 21 rue Bonnefoy, 13006 Marseille, et est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant le 31/10/2022 minuit (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : ITM MOBILITE, située au 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS ou par email à l'adresse suivante : [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr) avant le 31/10/2022.

Les frais d'affranchissement ne seront pas remboursés.

Le règlement du jeu est également accessible à partir du site Internet de la Société Organisatrice.

**Article 12 – Acceptation du règlement :**

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du jeu.

**Article 13 – Données personnelles :**

Des traitements de données à caractère personnel des participants sont mis en œuvre pour les finalités suivantes :

- Organisation et gestion du jeu (participation au jeu, information et gestion des gagnants, attribution et remise des dotations, annonce des résultats) ;
- Gestion des contestations ou réclamations, contrôles des fraudes et du respect du présent règlement et gestion des éliminations ;
- Gestion des remboursements des frais de connexion à Internet ou des frais d'affranchissement des participants ;
- Élaboration d'analyses, de statistiques et réalisation d'opérations de reporting.

Les données à caractère personnel peuvent également être traitées, si le participant y a expressément consenti, à des fins de prospection commerciale par la société ITM MOBILITE ainsi que par les autres enseignes du Groupement des Mousquetaires (comprenant notamment Intermarché, Bricomarché, Bricocash, Bricorama, Rapid Pare-Brise et Netto) et par des partenaires commerciaux.

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. A défaut, la demande de participation au jeu concours ne pourra pas être traitée.

Les données à caractère personnel sont collectées directement auprès du Participant.

Pour les finalités relatives aux contrôles des fraudes, au respect du présent règlement et à la gestion des éliminations, des données à caractère personnel peuvent également être collectées de façon indirecte. Le Participant dispose alors des mêmes droits que pour les données collectées directement auprès de lui par la société ITM MOBILITE. Les traitements sont par ailleurs mis en œuvre dans le strict respect des dispositions du présent article.

Les traitements mis en œuvre sont juridiquement fondés sur l'exécution du présent Règlement de jeu et sur les intérêts légitimes d'ITM MOBILITE à faire respecter le Règlement du jeu, à limiter les risques de fraudes et à analyser la participation au jeu.

Les traitements mis en œuvre à des fins de prospection commerciale sont basés sur le consentement des Participants. Le Participant peut révoquer son consentement à tout moment.

Le responsable de traitement est la société ITM MOBILITE située 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS.

Peuvent accéder à vos données, dans la limite de leurs attributions :

- Les personnels chargés des services communication et marketing, ressources humaines, ainsi que le service juridique d'ITM MOBILITE ;
- Les points de vente à l'enseigne ROADY ;
- Les sociétés exploitant les marques partenaires **OU** les sociétés partenaires du jeu ;
- Les sous-traitants (et notamment ceux qui interviennent dans le cadre de la livraison des dotations...) ;
- Le cas échéant, les auxiliaires de justice et les officiers ministériels dans le cadre de leur mission d'assistance juridique et de représentation en justice.
- Si vous l'avez expressément accepté, les autres enseignes du Groupement Les Mousquetaires et leurs partenaires commerciaux.

Les données collectées sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin du jeu, dans le respect des obligations légales et réglementaires qui s'imposent. Cette durée peut être augmentée pour permettre à ITM MOBILITE l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Le Participant peut exercer ces droits, en contactant notre délégué à la protection des données par courriel à l'adresse suivante : [dpo@take-off.fr](mailto:dpo@take-off.fr) ou sur simple demande écrite au Service ITM MOBILITE, située au 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS. Un justificatif d'identité pourra lui être demandé. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

En cas de réclamation, le Participant dispose du droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

#### **Article 14 – Réseau Internet :**

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du fait de tout défaut technique ou de problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

#### **Article 15. – Contact**

Pour toute question concernant le jeu, contactez le service consommateur en écrivant à [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr) en précisant dans l'objet de votre mail « 3263 – Grand Jeu Fidélité Roady ».

Toute réclamation devra être portée à la Société Organisatrice avant le 31/10/2022. Après cette date, aucune réclamation ne sera traitée par la Société Organisatrice.

#### **Annexe - Liste des points de vente participant à l'opération :**

- Annexe - Liste des points de vente participant à l'opération :

ROADY ABBEVILLE 16 COTES DE LA JUSTICE 80100

ROADY AGDE BOULEVARD RENE CASSIN 34300

ROADY ALES 82 AVENUE D'ALSACE 30100

ROADY AMBERIEU EN BUGEY ZONE COMMERCIALE LE TERREAU DU MARAIS 01500

ROADY ARGELES SUR MER 61 CHEMIN DE PALAU 66700

ROADY ARGENCES RUE DE LA GARE 14370

ROADY ARGENTAN AVENUE DE LA 2IEME DB 61200

ROADY AUBENAS ZA PONSON MOULON 07200

ROADY AURILLAC 114 AVENUE CHARLES DE GAULLE 15000

ROADY BAGNOLS SUR CEZE 897 AVENUE A DAUDET 30200

ROADY BEAURAINS 4 AVENUE DES COQUELICOTS 62217

ROADY BEAUVAIS NORD 40 AVENUE DU 8 MAI 1945 60000

ROADY BELLEVILLE SUR SAONE LE PEAGE 69220  
ROADY BERNAY RUE DU 8 MAI 1945 27300  
ROADY BONSON AVENUE DE LA MAIRIE 42160  
ROADY BOURG EN BRESSE 54 BOULEVARD DU 8 MAI 1945 01000  
ROADY BOURG SAINT MAURICE LE MOLLARD 73700  
ROADY CABESTANY 7 RUE JAMES WATT 66330  
ROADY CAMBO LES BAINS ZA ERROBI - CD 918 LD ITXASSOU 64250  
ROADY CARCASSONNE ZI DU PONT ROUGE 11000  
ROADY CASTANET ZAC DU PARC DE LA RABAUDY 31320  
ROADY CASTELNAUDARY LIEUDIT MERIC 11400  
ROADY CESTAS CC GAZINET NORD AV DE VERDUN 33610  
ROADY CHADRAC AVENUE DES CHAMPS ELYSEES 43770  
ROADY CHANAS LOT PARC DU SOLEIL LD LES ETISES 38150  
ROADY CHAUNY BOULEVARD DE L'EUROPE ZI DE L'UNIVERS 02300  
ROADY CHAZEY BONS ZA DE DE PENAYE ROUTE D'AMBERIEU 01300  
ROADY COGNAC 18 AVENUE DE SAINTES 16100  
ROADY COMMENTRY LA BRANDE MALICORNE 03600  
ROADY CONCARNEAU 5 PARKLEUR 29900  
ROADY COUTANCES AVENUE DE LA DIVISION LECLERC 50200  
ROADY CREPY EN VALOIS RUE HENRI LAROCHE 60800  
ROADY CROUY SOISSONS 7 RUE DU STADE 02880  
ROADY DAX CC DAX PORTE SUD 40100  
ROADY DECIZE ROUTE DE CHAMPVERT 58300  
ROADY DIEPPE 18 AVENUE NORMANDIE SUSSEX 76370  
ROADY DRANCY 82 RUE SAINT STENAY 93700  
ROADY GANNAT ZI ROUTE DE CLERMONT FERRAND 03800  
ROADY GAUCHY RUE AUGUSTE DELAUNE 02430  
ROADY GISORS CENTRE COMMERCIAL DES TEMPLIERS 27140  
ROADY GUISE RUE DES DOCTEURS DEVILLERS 02120  
ROADY HAGETMAU ROUTE D'ORTHEZ 40700  
ROADY HOMECOURT LES HAUTS DES TAPPES 54310  
ROADY ISLE SUR LA SORGUE CD 938 ROUTE DE CARPENTRAS 84800  
ROADY ISSOIRE RTE DE PERRIER 63500  
ROADY JACOU LA PLAINE ESPACE BOCAUD 89300  
ROADY JOIGNY ZC DE LA PETITE ISLE 65920  
ROADY JUILLAN 11 C RTE DE LOURDE 34990  
ROADY JUVIGNAC ROUTE DE LODEVE 84800  
ROADY LA FLECHE ROUTE DE SABLE LA PREE 72200  
ROADY LA GARDE AVENUE DE LA PAIX 83130  
ROADY LA MURE Z.I DU MARAIS RN85 38350  
ROADY LAMORLAYE ZA LA SEIGNEURIE 60260  
ROADY LANNION ZONE D'ACTIVITE LE BEL AIR 22300  
ROADY LE CENDRE RUE JEAN MERMOZ 63670  
ROADY LE LUDE RUE DE LA GARENNE 72800  
ROADY LE POULIGUEN 5 RUE DU PRE MALENPOGNE 44510  
ROADY LECOUSSE CENTRE COMMERCIAL LA PILAIS 35133  
ROADY LEZIGNAN CORBIERES ZI DE VITRAC 11200  
ROADY LIMOGES 1 RUE JEAN-BAPTISTE CHASTAING 87000  
ROADY LONGPONT SUR ORGE CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHE 91310  
ROADY LONGWY ZI DU PULVENTEUX 54400  
ROADY LOUVIERS CENTRE COMMERCIAL LE BECQUET 27400

ROADY LUNEL C.CIAL DES PORTES DE LA MER 34400  
ROADY MAULETTE ROUTE DE GAMBAIS 78550  
ROADY MELLAC ZAC DE KERVIDANNOU 29300  
ROADY MERIGNAC 105 AVENUE DES FRERES ROBINSON 33700  
ROADY MONTAUBAN 200 ROUTE DU NORD 82000  
ROADY MONTPON MENESTEROL BRION NORD 24700  
ROADY MURET 42 AVENUE DE L'EUROPE 31600  
ROADY NEMOURS ZAC DES HAUTEURS DU LOING 77140  
ROADY NIORT ROUTE D'AIFFRES - 3 RUE ANDRE GALLE 79000  
ROADY NIVILLAC ZONE COMMERCIALE DU RODOIR 56130  
ROADY OLORON STE MARIE CC DE LA PORTE D'ASPE BD DE L'ARAGON 64400  
ROADY ORVAL ROUTE DE LIGNIERES 18200  
ROADY PAIMPOL 27 RUE RAYMOND PELLIER 22500  
ROADY PASSINS MORESTEL ZA LE LANTEY 38510  
ROADY PEIPIN ROUTE NATIONALE 85 04200  
ROADY PERREUX ZA LES PLAINES 42120  
ROADY PERTUIS ROUTE D'AIX EN PROVENCE 84120  
ROADY PEZENAS ROUTE DE TOURBES 34120  
ROADY PLEURTUIT ZAC DU TERTRE ESNAULT 35730  
ROADY PONT A MOUSSON RUE N PIERSON 54700  
ROADY PONT AUDEMER RUE DU MAQUIS SURCOUF 27500  
ROADY PORNIC ZAC DE LA GENTELLERIE RTE DE NANTES 44210  
ROADY RANG DU FLIERS CD 917 LIEU DIT LA FOLIE DU NORD 62180  
ROADY REDON CC CAP NORD ROUTE DE RENNES 35600  
ROADY RIOM ROUTE DE RIOM 63200  
ROADY SAINT ANDRE DE CUBZAC 240 AVENBUE BOUCICAUT - LOT17 33240  
ROADY SAINT GENIS LAVAL 66 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 69230  
ROADY SAINT JEAN D ANGELY ZAC DE L'AUMONERIE 17400  
ROADY SAINT JEAN DE MUZOLS 7 CHEMIN DES ILES 07300  
ROADY SAINT JULIEN EN GENEVOIS 6 AVENUE LOUIS ARMAND 74160  
ROADY SAINT LO CHEMIN DU MOULIN DE BAUDRE 50000  
ROADY SAINT MARCEL RUE DE LA GARENNE 27950  
ROADY SAINTES 11 RUE LAMOTHE 17100  
ROADY SALON DE PROVENCE BD DE LA REINE JEANNE 13300  
ROADY SAUMUR BOULEVARD DES DEMOISELLES 49400  
ROADY SENE VANNES ZC DU POULFANC 56860  
ROADY SERRES CASTET RUE DES EAUX BONNES 64121  
ROADY SOTTEVILLE LES ROUEN RUE GASTON CONTREMOULINS 76300  
ROADY TAIN L'HERMITAGE ALLEE DES LOTS - ROUTE DE ROMANS 26600  
ROADY TAVERS ROUTE NATIONALE 152 45190  
ROADY THORIGNY SUR MARNE 17 ALLEE DES ROUSSELETS 77400  
ROADY VARENNE SUR SEINE CENTRE COMMERCIAL LE BREAU 77130  
ROADY VILLEFRANCHE SUR SAONE 447 RUE JOSEPH LEON JACQUEMAIRE 69400  
ROADY VIRE 16 RUE ALFONSE SAVEY 14500  
ROADY VITRE 1 RUE DE DOMALAIN CC DE LA VALIERE 35500  
ROADY VIVIERS DU LAC LIEU DIT LA COUA 73420